

## CONVOCATION CONSEIL COMMUNAL

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu dans la salle du Conseil communal (Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies), le **lundi 12 février 2024 à 20h**.

### ORDRE DU JOUR

#### SEANCE PUBLIQUE

1. PE 20220132 - Rénovation école maternelle - Marché subséquent dans le cadre d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à des services d'architecture et de conseils immobiliers (en ce compris de supervision de chantier) : choix de la procédure et approbation des conditions.
2. PE 20240045 - Aménagements Cimetières - Marché public de services relatif à l'entretien des cimetières de la commune l'année 2024. Approbation des conditions et du mode de passation.
3. Zone de secours. Intervention financière communale pour 2024.
4. CPAS. Pour approbation. Cadre du personnel - Modification du cadre du personnel du CPAS.
5. Points pour information et communication des décisions des autorités de tutelle.
6. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20/12/2023.
7. Interpellations du Collège communal.

#### HUIS - CLOS

8. Fin de la convention d'honoraires avec l'INASEP pour l'étude, la réalisation et la coordination sécurité et santé pour la rénovation de l'ancien presbytère d'Autre-Eglise : décision d'intenter une action en justice.
9. Désignation d'un second conseiller en aménagement du territoire (CATU). Décision du Conseil communal.
10. Nomination à titre définitif d'un brigadier statutaire D4.
11. Ecole communale de Ramillies. Demande d'une institutrice primaire en immersion pour bénéficier d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental à raison d'1/2 temps à partir du 08/01/2024 jusqu'au 05/07/2024.
12. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 14/12/2023 désignant une institutrice primaire à titre intérimaire pour 16 périodes/semaine avec effet rétroactif du 11/12/2023 jusqu'à la fin du congé de maladie.
13. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 14/12/2023 désignant une institutrice primaire à titre intérimaire pour 6

périodes/semaine avec effet rétroactif du 12/12/2023 jusqu'à la fin du congé de maladie.

14. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 21/12/2023 désignant une institutrice primaire à titre intérimaire pour 24 périodes/semaine au lieu de 16 périodes avec effet rétroactif à partir du 18/12/2023 jusqu'au 22/12/2023.
15. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 18/01/2024 désignant une institutrice primaire en immersion à titre intérimaire pour 12 périodes/semaine avec effet rétroactif du 08/01/2024 jusqu'au 05/07/2024.

Ramillies, le 1er février 2024

PAR LE COLLEGE,

P.O.  
Le Directeur général - Secrétaire,

L. NOEL



Le Bourgmestre - Président,

J-J. MATHY